

© Martina Lippuner / WWF-Africa

FINANCER LA RELANCE VERTE EN UTILISANT DES APPROCHES BASÉES SUR LE CAPITAL NATUREL EN AFRIQUE

UNE NOTE SUR LE RÔLE DES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Promotion de
l'économie verte
et valorisation
du capital naturel
en Afrique



UN 
environnement
programme

WCMC



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

 **GREEN GROWTH**
Knowledge Partnership

Cette note d'information a été préparée pour l'initiative Intégration du Capital Naturel dans le Financement du Développement en Afrique (NC4-ADF) menée par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Partenariat pour la Connaissance de la Croissance Verte (GGKP) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) par : Steven King (PNUE-WCMC), Qian Feng (PNUE-WCMC), Hashim Zaman (PNUE-WCMC), Kiruben Naicker (PNUE-WCMC) et James Vause (PNUE-WCMC).

Les auteurs sont très reconnaissants à l'équipe de travail de la NC4-ADF dirigée par Innocent Onah (BAD), Sun Cho (GGKP) et Durrel Halleson (WWF), ainsi qu'à l'équipe d'experts des trois organisations - Peter Scheren (WWF International), Alima Taju (WWF Mozambique), Koeun Lee (GGKP), Ela Mesinovic (GGKP), Patricia Baptista (BAD), Cesar Tique (BAD) et Nkoanyane Cornelius Sebutsoe (BAD) pour leur contribution aux études de cas et leurs commentaires sur les versions préliminaires de la note.

L'initiative NC4-ADF a été supervisée sous la direction des coprésidents, John Maughan, Coordinateur par intérim du Secrétariat (GGKP) et Vanessa Ushie, Directrice par intérim du Centre Africain de Gestion des Ressources Naturelles et d'Investissement (BAD). Sa vision a été définie par Prof. Kevin Chika Urama, économiste en Chef et Vice-Président du Complexe de Gouvernance Economique et de Gestion des Connaissances (BAD), à la suite du travail de collaboration du groupe d'experts sur le capital naturel du GGKP.

L'initiative NC4-ADF et la présente note technique ont été mises en œuvre et élaborées grâce au soutien généreux de la Fondation MAVA pour la Nature et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), par l'intermédiaire de l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ).

Note sur le NC4-ADF - Intégration du Capital Naturel dans le Financement du Développement en Afrique

En 2020, la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Partenariat pour la Connaissance de la Croissance Verte (GGKP) ont joint leurs forces à celles du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et de l'équipe de l'Economie de la Nature (E4N) pour lancer l'initiative Intégration du Capital Naturel dans le Financement du Développement en Afrique (NC4-ADF) afin de jeter les bases de l'intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique. Au cours des dernières années, nous avons travaillé sur des activités clés, y compris la production de preuves pour l'intégration du capital naturel dans les opérations de financement du développement de la BAD, la priorisation du rôle du capital naturel dans la reprise post-COVID19 de l'Afrique, la convocation des BMD signataires pour développer une vision commune pour l'intégration des solutions basées sur la nature en soutien à la Déclaration Conjointe des BMD sur la Nature publiée lors de la COP26 en 2021.





© Kyle LaFerriere / WWF-US

LE CONTEXTE AFRICAIN

La pandémie de COVID-19 a eu de graves répercussions sur les économies et les moyens de subsistance des populations en Afrique, déclenchant ainsi la première récession en Afrique subsaharienne après 25 ans¹. En raison d'un endettement déjà élevé, de nombreux pays africains disposent d'une marge de manœuvre budgétaire limitée pour mettre en place des mesures de relance². Étant donné qu'un pourcentage élevé d'Africains est également employé dans l'économie informelle, les mesures généralisées de confinement ont exacerbé les problèmes de pauvreté existants et la forte dépendance à l'égard des importations a aggravé l'insécurité alimentaire pendant la pandémie³. Le changement climatique et la dégradation plus générale de l'environnement aggravent également les défis auxquels sont confrontés les pays après la COVID-19⁴. Cependant, l'Afrique dispose encore d'une grande richesse en ressources naturelles (ou capital naturel) qui peut servir de tremplin à une reprise économique verte après la pandémie.

Pour mieux comprendre le rôle du capital naturel dans la reprise verte en Afrique, le Programme sur le capital naturel pour le financement du développement de l'Afrique (*Natural Capital for African Development Finance, NC4-ADF*)⁵, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Centre de collaboration régionale (CCR) de Kampala de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a organisé une série de webinaires intitulée « *Mainstreaming Natural Capital in Africa's post-COVID19 Development Agenda* ». La présente note d'information résume les principales conclusions de cette série de webinaires et donne un aperçu des concepts liés au capital naturel et de leur lien avec la reprise économique verte. Elle met en exergue le plan d'action régional de l'Afrique pour une reprise verte post-Covid-19 et le rôle que le capital naturel peut jouer dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour la reprise verte. Elle conclut en identifiant les moyens par lesquels les institutions de financement du développement (IFD) soutiennent et peuvent soutenir directement et indirectement le financement des approches fondées sur le capital naturel pour la reprise verte en Afrique (résumé dans l'encadré 1). Des citations intéressantes des intervenants qui ont animé le webinaire sont présentées et leurs présentations peuvent être consultées dans leur intégralité sur la page Web NC4-ADF ADF (<https://www.greengrowthknowledge.org/initiatives/NC4-ADF>).

« LES PAYS ONT DE LA PEINE À RELEVER LES DÉFIS COMBINÉS DE LA COVID-19 ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Dr Vanessa Ushie, Centre africain des ressources naturelles, Banque africaine du développement

ENCADRÉ 1 : RÔLE DES IFD DANS LE FINANCEMENT DES APPROCHES FONDÉES SUR LE CAPITAL NATUREL POUR LA REPRISE VERTE

1. Renforcer la base de connaissances sur les approches fondées sur le capital naturel pour mettre en évidence les possibilités viables offertes pour la reprise verte.
2. Aider les pays à mettre en place leurs propres systèmes de connaissances sur le capital naturel leur permettant de concevoir des projets bancables fondés sur des approches fondées sur le capital naturel.
3. Contribuer à la création d'un environnement favorable pour encourager l'investissement dans les approches fondées sur le capital naturel.
4. Jouer un rôle de catalyseur pour accéder aux différents flux de financement pour l'investissement dans les approches fondées sur le capital naturel.
5. Aider à lever les obstacles liés aux dépenses d'investissement initial et de maintenance pour la mise en œuvre des approches fondées sur le capital naturel

1 https://gca.org/wp-content/uploads/2020/12/GCA-AAI_Policy_Brief.pdf

2 https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/african_union_green_recovery_action_plan___2021.pdf

3 https://wwfafrica.awsassets.panda.org/downloads/africa_covid_hr.pdf?32622/Africa-in-the-context-of-COVID-19

4 https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/african_union_green_recovery_action_plan___2021.pdf

5 La NC4-ADF est une initiative conjointe de la Banque africaine de développement, de la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, du Fonds mondial pour la nature et du Partenariat Economics for Nature, qui ont uni leurs forces à celles du WWF et d'Economics for Nature (E4N) pour intégrer le capital naturel dans le financement du développement en Afrique. Pour en savoir plus sur cette initiative, bien vouloir consulter le site suivant : <https://www.greengrowthknowledge.org/initiatives/NC4-ADF>

PRÉSENTATION DU CAPITAL NATUREL ET DE L'ÉCONOMIE VERTE

Le capital naturel - stocks de la nature qui génèrent un ensemble d'avantages pour les populations - soutient des millions de moyens de subsistance en Afrique. Le capital naturel représente entre 30 et 50 pour cent de la richesse de la plupart des pays africains⁶, notamment les ressources renouvelables, telles que les terres arables, les forêts, les zones boisées, la faune et la flore sauvages, les océans et l'eau, et les ressources non renouvelables, notamment le pétrole, le gaz naturel et les minéraux⁷. Une approche commune pour caractériser les composantes renouvelables ou « vivantes » du capital naturel consiste à décrire les différents **écosystèmes** (par exemple, les forêts, les zones humides, les terres cultivées) dans les paysages. Ceux-ci fournissent des **services écosystémiques**, qui sont les contributions des écosystèmes aux avantages économiques et au bien-être social au sens large (par exemple, la régulation du climat mondial, l'atténuation des inondations et l'approvisionnement des cultures).

La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) affirme que le capital naturel est à la base de l'économie des États membres et sert de passerelle vers la création de richesses pour la réalisation des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Une mise en œuvre de grande ampleur des **approches fondées sur le capital naturel** est essentielle si l'on entend réaliser le potentiel du capital naturel à fournir des avantages sociaux et économiques durables. Les approches fondées sur le capital naturel entraînent des changements dans les décisions relatives aux politiques publiques et/ou d'investissement en intégrant les valeurs des écosystèmes pour les populations dans la prise de décision et la planification, dans le but d'améliorer le bien-être humain⁸. Elles augmentent le volume des flux budgétaires et financiers en appui aux activités économiques et de développement **positives pour la nature** et les éloignent des activités nuisibles à la nature et au capital naturel.



À la suite de la pandémie de COVID-19, une reprise habituelle fondée sur une production et une consommation non durables de la nature ne fonctionnera tout simplement pas compte tenu des risques que cela représente pour les économies, les moyens de subsistance et le bien-être humain en Afrique⁹. Les approches fondées sur le capital naturel offrent un moyen de mieux reconstruire et d'assurer une **reprise verte** après la pandémie en Afrique. Une reprise verte consisterait à soutenir les transitions vers des économies vertes pouvant améliorer le bien-être humain et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries des ressources écologiques¹⁰.

« LE PASSAGE À UNE ÉCONOMIE VERTE PROTÈGE LE CAPITAL NATUREL »

Stephen Corneille, Fonds mondial pour la nature (WWF)

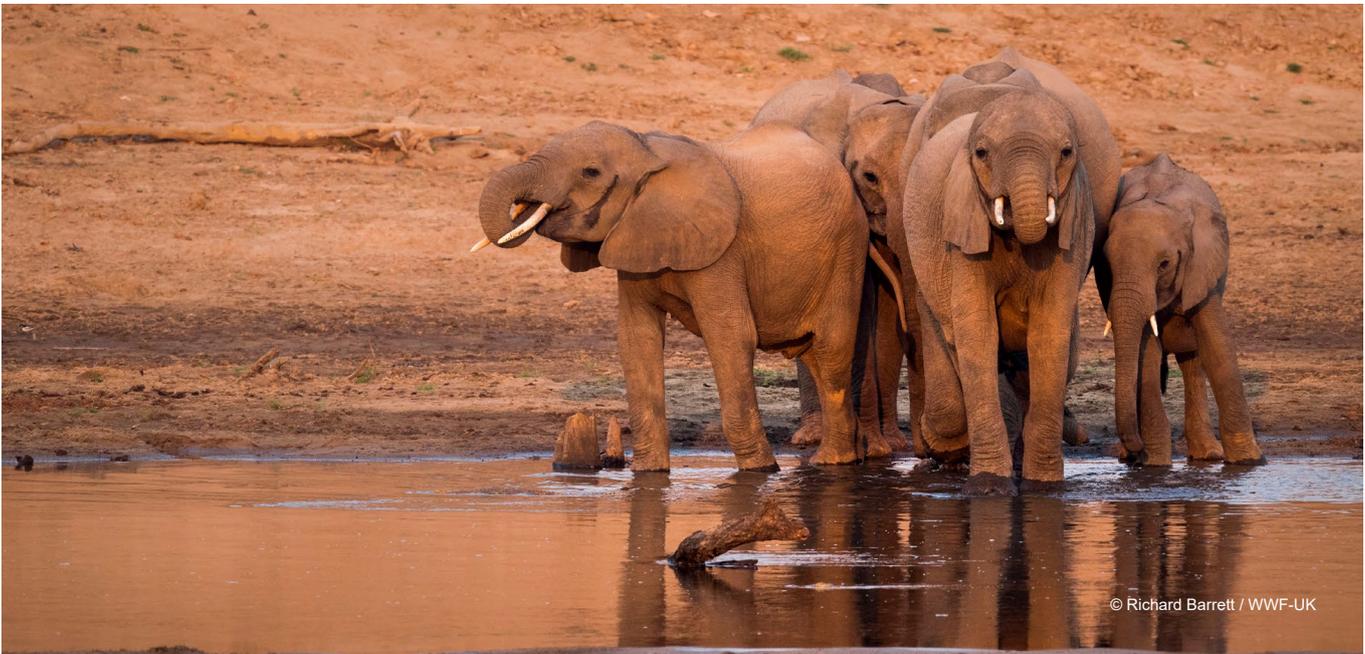
6 <https://africa.panda.org/?32622/Africa-in-the-context-of-COVID-19>

7 <https://www.unenvironment.org/regions/africa/our-work-africa>

8 <https://stapgef.org/sites/default/files/2022-06/Final%20Report%20-%20Natural%20Capital%20Approches%20-%20June%202022%20FINAL.pdf>

9 https://wwfafrica.awsassets.panda.org/downloads/africa_covid_hr.pdf?32622/Africa-in-the-context-of-COVID-19

10 <https://www.unep.org/pt-br/node/23750#:~:text=The%20UN%20Environment%20Programme%20has,in%20carbon%2C%20resource%20efficient%20and>



© Richard Barrett / WWF-UK

Les approches fondées sur le capital naturel peuvent libérer le potentiel des richesses naturelles de l'Afrique pour stimuler la reprise verte à travers le continent. Les institutions de financement du développement (IFD) sont des banques spécialisées mises en place en appui à la relance dans les pays en développement, et elles regroupent des institutions financières multilatérales (notamment, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement) ; des banques bilatérales (comme l'Agence française de développement) et des banques nationales de développement. Les IFD établies au niveau sous-régional telles que la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) et la Banque de commerce et de développement (TDB) peuvent jouer un rôle central dans la promotion, la facilitation et le financement de la mise en œuvre des approches fondées sur le capital naturel en Afrique afin de soutenir la reprise verte. Par exemple, en appuyant l'investissement dans des solutions fondées sur la nature face aux problèmes de développement. Celles-ci sont des actions qui exploitent et améliorent les ressources de la nature en permettant de relever les défis sociétaux¹¹.

Les banques multilatérales de développement ont reconnu la reprise verte engagée après la COVID-19 comme une opportunité importante de renforcement de la résilience sociale et de lutte contre la crise climatique à travers des solutions fondées sur la nature et d'investissements plus larges dans le capital naturel¹². L'encadré 2 montre comment la Banque africaine de développement intègre le capital naturel dans ses politiques de développement.

ENCADRÉ 2 : COMMENT LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT INTÈGRE LE CAPITAL NATUREL DANS SON PROGRAMME

Le Groupe de la Banque africaine de développement a intégré le capital naturel dans une évaluation de ses politiques à la suite de la première évaluation de l'état de préparation de l'Afrique à la croissance verte, qui réaffirme l'investissement et la protection du capital naturel comme condition préalable à une reprise verte et à l'économie verte. La Banque a repositionné son programme sur les ressources naturelles à travers l'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources naturelles et d'investissement sur la période 2023-2027. Ce changement stratégique se reflète également dans la proposition de modification du nom officiel du Centre africain des ressources naturelles, qui devient le Centre africain de gestion et d'investissement des ressources naturelles, pour mettre en œuvre trois piliers interdépendants : 1. Gouvernance des ressources naturelles, 2. Valorisation du capital naturel et 3. Facilitation de l'investissement dans les ressources naturelles. Ces piliers reflètent le pivot stratégique de la Banque vers un rôle plus direct dans la stimulation de l'investissement dans les secteurs des ressources naturelles et la capture d'une plus grande valeur locale du développement des ressources naturelles pour des économies plus fortes et plus résilientes¹³.

11 https://au.int/sites/default/files/documents/40790-doc-AU_Green_Recovery_Action_Plan_ENGLISH1.pdf

12 <https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-1729984378-40>

13 <https://www.afdb.org/en/documents/africa-green-growth-readiness-assessment>

PLAN D'ACTION POUR LA REPRISE VERTE EN AFRIQUE

Le **Plan d'action de l'Union africaine pour la reprise verte** (2021-2027) s'attaque aux défis combinés de la reprise post-COVID-19 et du changement climatique en Afrique. Il porte essentiellement sur cinq domaines essentiels de priorité commune, notamment le financement du climat, les énergies renouvelables, la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, l'agriculture résistante au changement climatique et les villes vertes et résilientes. Ce plan d'action a été approuvé par les chefs d'État et les dignitaires des États membres de l'UA, les organisations internationales, les agences des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, qui se sont engagés à travailler en harmonie pour mettre en œuvre le plan d'action pour une reprise verte. Il met en exergue le mandat de l'Union africaine, qui consiste à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030, à créer 10 millions d'emplois et à contribuer à la réalisation de 15 des 17 Objectifs de développement durable -ODD¹⁴.

« LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE SERA UNE TENDANCE MAJEURE QUI FAÇONNERA LES RÉSULTATS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES 50 PROCHAINES ANNÉES À TRAVERS LE MONDE »

Salimata Soumaré, BAD



© Justin Jin / WWF France

La biodiversité et les solutions fondées sur la nature sont l'un des cinq domaines prioritaires pour des interventions spécifiques dans le cadre dudit Plan d'action. Ce dernier met en exergue le potentiel d'investissements dans ce domaine prioritaire pour atteindre les multiples objectifs sociaux, environnementaux, ainsi qu'économiques et de développement. C'est dans ce domaine que les approches fondées sur le capital naturel soutiendront le plus directement la mise en œuvre de ce plan d'action. À cet égard, par le biais d'interventions sur la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, le Plan d'action vise les objectifs suivants :

1. Améliorer et soutenir la mise en œuvre de plusieurs **initiatives visant à lutter contre la dégradation de l'habitat** (encadré 4).
2. Soutenir le **développement et la gestion des parcs nationaux et autres zones protégées** (encadré 3).
3. Renforcer l'engagement à fournir des **ressources adéquates pour s'attaquer aux facteurs de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse** et soutenir les programmes existants tels que la Grande Muraille Verte pour le Sahara, le Sahel et l'Afrique australe (encadré 4).
4. Développer et améliorer les mécanismes de **protection de l'environnement océanique pour soutenir la biodiversité, la résilience climatique et l'économie bleue**.
5. **Rehausser l'ambition politique en matière de Solutions fondées sur la Nature pour lutter contre le changement climatique**. Cette intervention est également liée aux dites solutions fondées sur la nature pour l'atténuation du changement climatique et au domaine prioritaire du financement climatique du Plan d'action pour la reprise verte (encadré 5).
6. Soutenir le **développement et l'application d'outils permettant de mieux intégrer la nature et le capital naturel**, y compris la biodiversité, dans les stratégies et plans nationaux, sectoriels et urbains de relance et de développement (encadré 6).

14 <https://au.int/en/newsevents/20210714/launch-au-green-recovery-action-plan>

Ailleurs dans ce plan, le domaine prioritaire de l'agriculture intelligente face au changement climatique met l'accent sur le réaligement des politiques, du financement et du soutien pour encourager l'investissement dans des **systèmes intégrés de production alimentaire** qui peuvent offrir de multiples avantages connexes (encadré 7). Le domaine prioritaire des villes vertes et résilientes vise à soutenir une utilisation équitable et durable de l'eau pour le développement socio-économique en encourageant **l'investissement dans une meilleure gestion des ressources en eau, notamment les bassins hydrographiques, les retenues d'eau et les lacs** (encadré 8). Il souligne également le rôle des espaces verts publics urbains, des parcs arborés, des arbustes, des bassins hydrographiques et des forêts périurbaines en tant que solutions fondées sur la nature face aux risques de pollution atmosphérique et aux conséquences de l'adaptation au changement climatique dans les zones urbaines. Tous ces éléments sont liés aux approches fondées sur le capital naturel pour relever les défis liés à l'agriculture ou au développement urbain.

Le Plan d'action pour la reprise verte va galvaniser la relance dans ces cinq domaines prioritaires avec l'appui des partenaires internationaux, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des États membres de l'UA par le renforcement du soutien technique aux États membres, l'intégration des principes de la reprise verte dans les stratégies de planification, de développement et d'investissement, et le renforcement de la visibilité des parties prenantes africaines dans les forums internationaux¹⁵. Ce plan encourage en outre les institutions financières de développement à soutenir une reprise verte propre, résiliente et inclusive en accordant la priorité à ces secteurs du plan d'action par rapport aux secteurs à forte intensité de carbone ou vulnérables au climat¹⁶. Il s'agit notamment d'intégrer les approches fondées sur le capital naturel dans leurs activités pour soutenir les objectifs du Plan d'action, comme indiqué ci-dessus.



15 https://au.int/sites/default/files/documents/40790-doc-AU_Green_Recovery_Action_Plan_ENGLISH1.pdf

16 https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/african_union_green_recovery_action_plan__2021.pdf

APPROCHES FONDÉES SUR LE CAPITAL NATUREL POUR UNE REPRISE VERTE EN AFRIQUE

Une approche fondée sur le capital naturel intègre la valeur du capital naturel et des services écosystémiques pour les populations et l'économie dans les politiques publiques et les prises de décision. L'intégration du capital naturel dans la conception et l'évaluation des projets de développement permet à ces projets d'atteindre leurs objectifs économiques, tout en offrant des avantages connexes pour les populations et l'environnement. Elle permet également d'éviter les coûts économiques et sociaux imprévus associés à la dégradation de l'environnement.

« L'AFRIQUE, AVEC SES RICHESSES NATURELLES ET SON CAPITAL NATUREL, DES FORÊTS AUX RÉCIFS CORALLIENS, A BEAUCOUP À GAGNER DE L'EXPLOITATION DE CES FORMIDABLES ATOUS NATURELS. MAIS LEUR VÉRITABLE VALEUR ET L'AMPLEUR MÊME DE CETTE RICHESSE SONT RESTÉES INVISIBLES ET NÉGLIGÉES EN TERMES ÉCONOMIQUES »

Dr. Vanessa Ushie, Centre africain des ressources naturelles, BAD

À l'échelle mondiale, une étude récente estime que l'investissement dans des actions visant à doubler la conservation du capital naturel sur terre et en mer entraînera une augmentation du PIB de l'économie mondiale, passant de 300 à 500 milliards d'USD, et créera 30 millions d'emplois verts dans les seuls sous-secteurs de l'écotourisme et de la pêche durable. Cette action permettrait également d'étendre l'habitat protégé des espèces menacées d'extinction de 2,2 à 2,8 fois, tout en réduisant les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère de 0,9 à 2,6 gigatonnes par an¹⁷.

Il existe désormais une solide base d'expérience dans l'investissement dans des solutions fondées sur la nature pour créer plus d'emplois après la pandémie de COVID-19, tout en

contribuant également à la réalisation des ODD (par exemple, pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et hydrique, la protection de la nature, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation, et la santé). Certains des investissements les plus créateurs d'emplois peuvent être réalisés en utilisant des approches fondées sur le capital naturel, notamment la reforestation, la restauration des écosystèmes, l'élimination des espèces envahissantes et les approches agroécologiques pour la production alimentaire¹⁸.

« LES EMPLOIS VERTS PEUVENT CONTRIBUER À PLACER L'AFRIQUE SUR LA VOIE D'UN AVENIR À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE ET RÉSILIENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, CE QUI PERMETTRA D'AMÉLIORER DURABLEMENT LA QUALITÉ DE VIE DE MILLIONS DE PERSONNES EN AFRIQUE »

Gareth Phillips, BAD

Au moins 62 % du PIB de l'Afrique dépend fortement ou modérément de la nature¹⁹. L'augmentation des investissements dans le capital naturel de l'Afrique peut apporter des avantages substantiels à l'ensemble de l'économie, en plus de la création d'emplois, l'amélioration du bien-être social, l'atténuation du changement climatique et de meilleurs résultats en matière de conservation. Les institutions de financement du développement ont un rôle primordial à jouer dans la mobilisation de fonds et l'amélioration de l'environnement favorable à l'intégration des approches fondées sur le capital naturel dans la reprise verte en Afrique. Alors que 70 % des banques africaines considèrent la finance verte comme une opportunité de prêt²⁰ intéressante, il convient de renforcer la confiance dans le fait que l'investissement dans le capital naturel est une option viable de mise en œuvre du Plan d'action pour la reprise verte en Afrique. Des études de cas illustrant ce point de vue sont présentées ci-dessous.

17 <https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Business%20Functions/Sustainability/Our%20Insights/Valuing%20nature%20conservation/Valuing-nature-conservation.pdf>

18 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_757823.pdf

19 <https://www.pnas.org/doi/10.1073/pnas.1710465114>

20 <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2022>

BIODIVERSITÉ ET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR UNE REPRISE VERTE

La première intervention du Plan d'action pour une reprise verte concerne les **initiatives visant la lutte contre la dégradation de l'habitat**. Elle souligne la nécessité de renforcer et de soutenir les initiatives à l'échelle du continent, notamment le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue (à l'horizon 2030) et le cadre de l'Union africaine pour la gestion durable des forêts (d'ici 2030).

Le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes souligne que la dégradation des écosystèmes terrestres et marins en Afrique réduit la richesse réelle et le potentiel de revenus des agriculteurs locaux, du secteur public et des entreprises privées. Cependant, de nombreuses opportunités peuvent découler de cette restauration. Il s'agit notamment de la création d'emplois, de l'augmentation des dépenses des entreprises, de l'amélioration des moyens de subsistance ainsi que de l'atténuation du changement climatique²¹. Le programme panafricain définit des jalons pour tous les États membres afin d'établir des plans nationaux de restauration des écosystèmes d'ici 2025 et, collectivement, de restaurer 200 millions d'hectares d'écosystèmes dégradés de divers types d'ici à 2030, offrant ainsi des avantages directs pour les moyens de subsistance. Les IFD ont un rôle clé à jouer pour soutenir le programme panafricain et les États membres dans la réalisation des avantages liés à la restauration des écosystèmes. Le financement du Programme d'action panafricain proviendra d'un éventail de sources de financement publiques, privées et internationales. Ces dernières comprennent la Banque africaine de développement, avec l'Agence du Nouveau partenariat pour la planification et la coordination du développement de l'Afrique (NEPAD) servant de principale institution de coordination. Les IFD peuvent aider les pays africains à poursuivre leurs projets de développement liés à la restauration des écosystèmes afin de mobiliser des financements provenant de différentes sources, en faisant appel au secteur privé et en mettant en place des mécanismes de financement innovants pour soutenir les activités de restauration des écosystèmes dans l'objectif d'améliorer les moyens de subsistance de la population.

Le Cadre de l'Union africaine pour la gestion durable des forêts souligne également l'immense contribution potentielle des forêts au développement socio-économique de l'Afrique. Il définit cinq domaines prioritaires essentiels, le premier étant la valorisation des forêts, la production, la transformation, les marchés et le commerce durables des produits forestiers ainsi que les services écosystémiques²². Il souligne le rôle que joue la Banque africaine de développement dans le financement de projets relatifs aux plantations industrielles, à la conservation, à la restauration des forêts dégradées, à l'agroforesterie et aux capacités institutionnelles, en vue d'accroître et de mobiliser les meilleurs rendements économiques et sociaux découlant de la gestion des forêts. Il réitère également l'importance de maintenir les efforts visant à accroître les fonds destinés à la gestion durable des forêts en Afrique, face à la diminution de l'aide publique au développement.

La deuxième intervention concerne le **développement et la gestion des parcs nationaux et autres aires protégées**. Alors qu'elles sont traditionnellement considérées comme des coûts d'opportunité, les aires protégées font l'objet d'une plus grande appréciation en tant qu'atouts socio-économiques qui offrent une série d'opportunités économiques et d'emplois, ainsi que des avantages plus larges en matière de bien-être social, de résilience des paysages, d'atténuation du climat et de conservation de la nature. Cependant, elles sont souvent négligées dans les plans de développement et de reprise économiques. L'une des raisons étant le manque de données sur le rôle que les aires protégées peuvent jouer dans la stimulation des économies locales et nationales, en particulier dans les pays en développement.

Une étude commandée par la Banque mondiale montre que la promotion d'un tourisme durable et inclusif dans les aires protégées peut contribuer à la reprise économique après la pandémie de COVID-19. Elle souligne que l'investissement dans ces aires protégées génère des rendements élevés à l'échelle de l'économie grâce à l'écotourisme. L'étude analyse l'impact économique des dépenses touristiques directes et indirectes dans huit aires protégées, soit deux de chacun des pays suivants : Zambie, Népal, Fidji et Brésil. Les dépenses directes des touristes concernent les droits d'entrée dans les parcs, les hôtels, les transports, les loisirs et les activités récréatives, ce qui crée des emplois locaux.

21 <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/29395>

22 https://pfbc-cbfp.org/news-partner/SFM-Convergence-Plan.html?file=files/docs/news/6-2020/SFM_Framework_EN_lowres_02.pdf

Les dépenses indirectes sont ensuite générées par les entreprises et les employés du secteur du tourisme qui utilisent les services d'autres entreprises locales.

Collectivement, le rapport de la Banque mondiale estime que pour chaque dollar investi dans les aires protégées, des rendements économiques de 6,2 à - 28,2 dollars sont générés²³. Simultanément, le rapport *Africa's Protected Natural Assets* fournit des données probantes de la manière dont plus de 7000 zones de conservation contribuent de manière substantielle au bien-être sociétal et humain en Afrique²⁴. Cela révèle le rôle que les IFD peuvent jouer en mettant en avant l'investissement dans les aires protégées au titre de projets de développement socio-économique importants pour les gouvernements et les investisseurs. L'encadré 3 présente plus de détails sur l'étude de cas de la Zambie.

ENCADRÉ 3 : INVESTISSEMENT DANS LES PARCS NATIONAUX DE ZAMBIE ET RENDEMENTS DU TOURISME AXÉ SUR LA NATURE

Le rapport de la Banque mondiale a analysé l'impact des dépenses touristiques autour du bas Zambèze et du parc national du Sud Luangwa en Zambie. Le taux de rendement annuel estimé des dépenses liées au tourisme pour chaque dollar investi dans les aires protégées était de 16,7 et 28,2, respectivement. Cela a également généré des emplois pour 14 % et 30 % de la population locale en âge de travailler, respectivement²⁵.

L'intervention **en faveur des ressources nécessaires pour lutter contre les facteurs de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse** a permis d'établir un lien entre les interventions de lutte contre la dégradation de l'habitat et les approches du capital naturel. Deux projets de grande envergure à l'échelle du continent sont mis en exergue, lesquels visent la restauration de 100 millions d'hectares d'écosystèmes. Il s'agit de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) et de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100). Le rôle des IFD dans ces domaines est présenté dans l'encadré 4.

23 <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35737>

24 <https://www.giz.de/de/downloads/giz-2021-en-africas-protected-natural-assets-full-report.pdf>

25 <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35882>

ENCADRÉ 4 : RÔLE DES IFD DANS LES INITIATIVES RÉGIONALES EN AFRIQUE : GRANDE MURAILLE VERTE (GMV) ET RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS AFRICAINS (AFR100)

Depuis 2007, l'initiative africaine Grande Muraille Verte est mise en œuvre à la frontière la plus méridionale du désert du Sahara et vise à assurer la restauration de 100 millions d'hectares de terres, à assurer la sécurité alimentaire de 20 millions de personnes, à créer 350 000 emplois verts et à séquestrer 250 millions de tonnes de carbone à l'horizon 2030²⁶. L'initiative GMV est un effort extraordinaire de collaboration à une échelle sans précédent, elle implique plus de 20 pays partenaires africains et un ensemble de partenaires internationaux²⁷. En 2021, la BAD s'est engagée à mobiliser 6,5 milliards d'USD en appui à l'initiative GMV au cours des cinq prochaines années, en soulignant le manque de ressources d'adaptation des économies aux effets du changement climatique comme l'une des principales contraintes au développement de la région du Sahel. La Banque européenne d'investissement aide les gouvernements, le secteur privé, les fonds privés et les institutions de microfinance à participer aux efforts de mise en œuvre de l'initiative GMV. L'Agence française de développement a pris des engagements à hauteur de 600 millions d'euros sur la période 2021-2025 de mise en œuvre de la GMV, dans le but de renforcer la résilience des populations en milieu rural et favoriser les activités génératrices de revenus liées à l'exploitation des terres. La Banque mondiale a prévu d'investir plus de 5 milliards d'USD entre 2020 et 2025 dans 10 pays des régions du Sahel, du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique.

Ces fonds permettront de financer plus de 60 projets engagés dans la restauration des paysages dégradés, à améliorer la productivité agricole, à accroître des infrastructures résistantes au changement climatique et à stimuler la création de moyens de subsistance et d'emplois. Le financement de l'initiative GMV est également appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial, la Commission européenne, le Fonds vert pour le climat et le Fonds international de développement agricole²⁸.

L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) est un programme national en appui à la restauration de 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés à travers l'Afrique d'ici 2030. Elle bénéficie de l'appui de la Banque mondiale à travers son portefeuille de restauration des paysages. L'Agence du NEPAD de la Banque africaine de développement assure les services de secrétariat et joue un rôle clé dans le renforcement de la collaboration à l'échelle du continent. the African Development Bank is providing the secretariat and will play a key role in strengthening collaboration on the continent.

26 <https://www.greatgreenwall.org/2030ambition>

27 <https://www.greatgreenwall.org/partners>

28 https://static1.squarespace.com/static/564a15a0e4b0773edf86e3b4/t/6152fd627c3cb34be41dbe29/1632828805698/Technical+brief+GGWA+sept21_clean.pdf

L'intervention en faveur de la **protection des océans pour soutenir la biodiversité, la résilience climatique et l'économie bleue** reconnaît le potentiel des écosystèmes marins et aquatiques pour la création de richesses et d'emplois, la sécurité alimentaire et le développement économique, comme le souligne la Stratégie africaine pour l'économie bleue²⁹. La stratégie met en exergue l'importance du tourisme côtier, lequel a contribué à hauteur de 3,4 % au PIB en 2018, et souligne le rôle que le développement de l'écotourisme dans le sous-secteur peut jouer dans la conservation des écosystèmes. Il souligne également les opportunités de développement de projets dans des zones humides côtières pour générer des financements climatiques. L'un des moyens que les IFD emploient pour appuyer la mise en place d'une économie bleue « durable » consiste à adhérer aux Principes de financement de l'économie bleue durable, le premier cadre mondial d'orientation des financements et investissements sur les voies de l'économie bleue durable³⁰. Ces Principes sont hébergés par l'IF du PNUE, comptant plus de 70 membres des IF des secteurs public et privé, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et ces institutions sont toutes désormais signataires desdits Principes.

Concernant l'intervention du Plan d'action visant à **rehausser l'ambition politique en matière de Solutions fondées sur la Nature dans une perspective d'adaptation au changement climatique**, le potentiel de ces solutions pour l'atténuation du changement climatique a été reconnu lors de la 26e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue en 2021 à Glasgow, au Royaume Uni (la CoP 26)³¹. Ce sont des actions de gestion des terres qui captent ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) en assurant au mieux la protection, la gestion et la restauration des écosystèmes. De telles actions peuvent apporter des solutions d'atténuation du changement climatique à faible coût (c'est-à-dire, un coût marginal moyen de réduction relativement faible par tCO₂e)³². Les Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique sont exposées dans une autre section de la présente note.

« LES PERTES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AUGMENTENT ET POURRAIENT DÉPASSER 50 MILLIARDS D'USD PAR AN D'ICI 2040. CENDANT, SUR PLUS DE 600 MILLIARDS D'USD DE FINANCEMENT DU CLIMAT ENGAGÉS EN 2020, SEULS PRÈS DE 3 % ONT ÉTÉ ACHÉMINÉS VERS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ».

Gareth Phillips, BAD

29 https://www.au-ibar.org/sites/default/files/2020-10/sd_20200313_africa_blue_economy_strategy_en.pdf

30 <https://www.unepfi.org/blue-finance/the-principles/>

31 <https://www.un.org/en/climatechange/cop26-day-7-sticking-points-and-nature-based-solutions>

32 <https://www.nature.com/articles/s41558-021-01198-0>

Comme le financement du changement climatique est une composante essentielle du Plan d'action pour la reprise verte, la mise en place d'une réserve de projets reposant sur des Solutions fondées sur la Nature pour l'atténuation du changement climatique offrira des options viables pouvant attirer le financement climatique. Ainsi, la transformation des contributions déterminées au niveau national des pays africains en une réserve de projets bancables peut offrir de multiples avantages connexes (y compris pour l'adaptation). Les mécanismes et outils de financement climatique existants soutenus par les IFD peuvent faciliter cette démarche et mettre ces projets sur le marché. L'encadré 5 présente un exemple pour l'Afrique du Sud.

ENCADRÉ 5 : FACILITÉ DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT D'AFRIQUE DU SUD (DBSA)

La Facilité de financement climatique (baptisé, CFF -pour Climate Finance Facility) de la Banque de développement de l'Afrique australe est une facilité de prêt spécialisée conçue pour accroître et encourager l'investissement privé dans des projets d'infrastructure à faible émission de carbone et liés au climat dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), notamment l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho et Eswatini. Lancée en février 2019, la Facilité CFF est un exemple de modèle de « banque verte » appliqué à un marché émergent et offre une valeur significative de la validité du concept pour les pays à revenus intermédiaire et faible qui se proposent d'accroître l'investissement privé dans le respect des engagements pris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, des cibles à atteindre pour la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris. Elle déploiera des capitaux pour combler les lacunes du marché, tout en réduisant les risques et en renforçant la bancabilité des projets climatiques en vue d'attirer l'investissement du secteur privé³³. La Facilité CFF utilise deux principaux instruments de rehaussement du crédit, à savoir la dette subordonnée à long terme et la prolongation de l'échéance. Elle a levé un montant initial de 110 millions d'USD auprès de la DBSA et du Fonds vert pour le climat (FVC), qui sont les deux fonds d'investissement phares. Le programme a une durée de vie de 20 ans, avec une période de mise en œuvre de 5 ans³⁴.

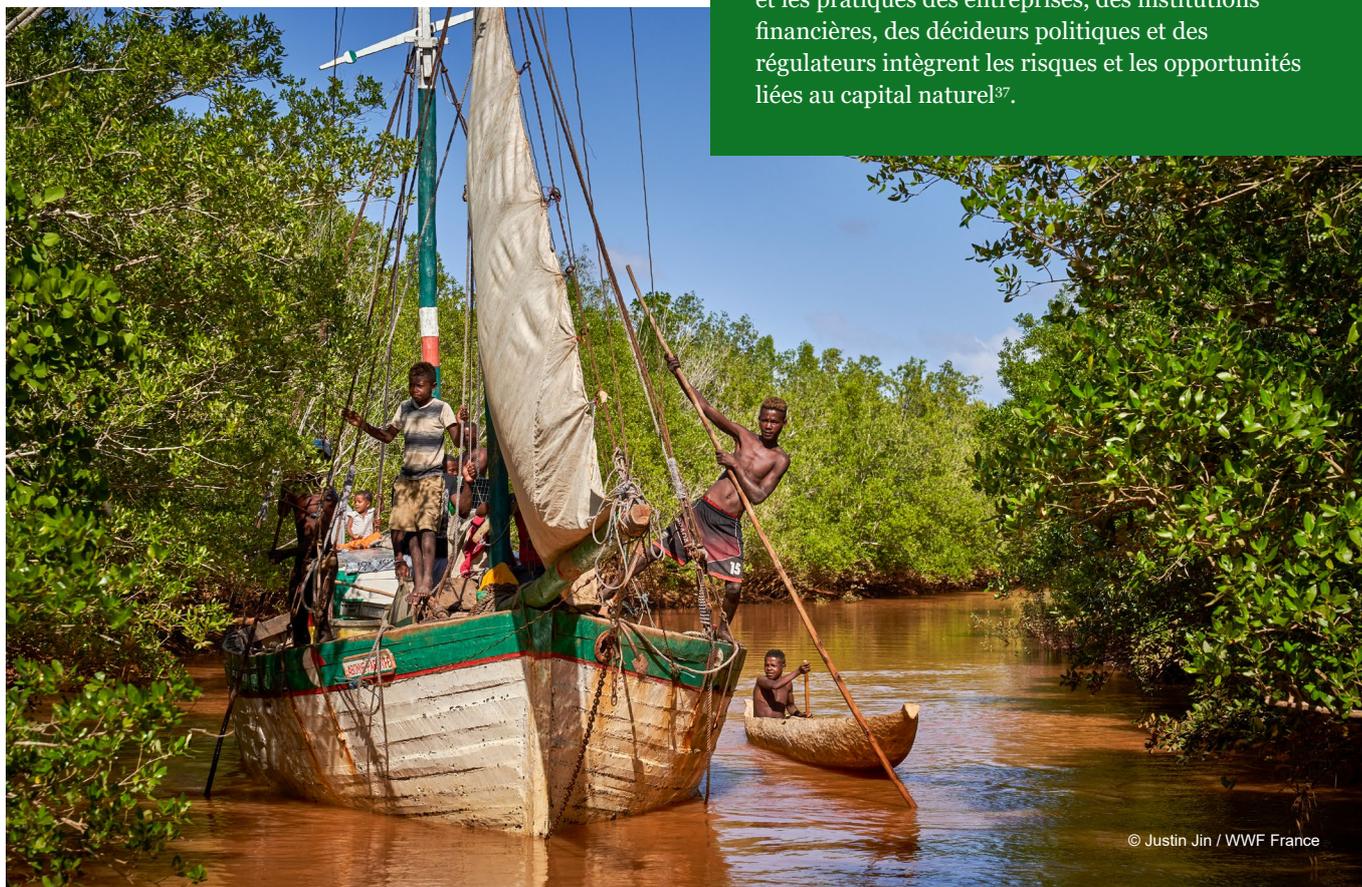
33 https://greenbanknetwork.org/wp-content/uploads/2019/07/Convergence_Climate_Finance_Facility_Case_Study_2019.pdf

34 https://greenbanknetwork.org/wp-content/uploads/2019/07/Convergence_Climate_Finance_Facility_Case_Study_2019.pdf

L'intervention pour le **développement et l'application d'outils permettant de mieux intégrer la nature et le capital naturel** reconnaît le besoin de communication et de sensibilisation sur le capital naturel et les valeurs des écosystèmes à l'appui d'une meilleure gestion. Ceci constitue également une condition préalable à la gestion des forêts dans le cadre de la gestion durable des forêts en Afrique. L'élaboration d'une comptabilité nationale pour la biodiversité et les services écosystémiques, y compris sur les coûts-avantages de la restauration, pour éclairer les politiques et prises de décisions est également reconnue comme une priorité de recherche pour le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience renforcée. Les IFD peuvent jouer un rôle clé en aidant les pays à bâtir et à renforcer leur base de connaissances pour la mise en œuvre des approches fondées sur le capital naturel à cet égard. La Banque mondiale a appuyé de nombreux pays d'Afrique par le biais de son partenariat sur la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des services écosystémiques et de son programme mondial sur la durabilité³⁵. Outre l'assistance directe et les plateformes de partage d'expériences, il existe des réseaux sur l'intégration du capital naturel en Afrique auxquels les IFD devraient participer (encadré 6).

ENCADRÉ 6 : RÉSEAUX AFRICAINS POUR L'INTÉGRATION DU CAPITAL NATUREL

La communauté de pratique de la **comptabilité du capital naturel (NCA-CoP)** est un centre régional d'apprentissage et d'échange de connaissances qui vise à encourager l'établissement d'une comptabilité du capital naturel à l'appui de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de politiques vertes respectueuses du climat en vue d'un développement durable en Afrique. Il rassemble des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales et des universités pour créer une dynamique d'intégration de la comptabilité du capital naturel dans la production statistique et l'élaboration de politiques. Ce centre a été créé en 2019, avec le soutien de la Banque mondiale³⁶. En Afrique, les plus grandes banques et les plus grands assureurs se sont également réunis pour former **l'Alliance africaine du capital naturel (ANCA)** en vue d'orienter les efforts visant à transférer les flux financiers des actions qui dégradent le capital naturel vers une gestion à long terme de la nature pour une croissance économique durable. L'Alliance ANCA s'efforce de veiller à ce que les politiques et les pratiques des entreprises, des institutions financières, des décideurs politiques et des régulateurs intègrent les risques et les opportunités liées au capital naturel³⁷.



© Justin Jin / WWF France

³⁵ <https://www.wavespartnership.org/>

³⁶ <https://ecastats.uneca.org/ncacop/About>

³⁷ <https://africabusinesscommunities.com/banking-and-finance/news/african-financial-institutions-uneca-and-fsd-africa-form-african-natural-capital-alliance/>

UNE AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT, DES VILLES VERTES ET RÉSILIENTES POUR UNE REPRISE VERTE

L'initiative *Economics for Land Degradation* (ELD) présente plusieurs analyses économiques. Celles-ci indiquent que l'investissement dans des techniques agricoles résilientes au climat, telles que l'agroforesterie, le sylvopastoralisme et la gestion durable des terres, peut améliorer tant la sécurité alimentaire que la productivité et offrir de multiples avantages³⁸. Ces techniques permettraient de soutenir **les systèmes intégrés de production alimentaire** qui offrent de multiples avantages, comme le souligne le domaine prioritaire de l'agriculture intelligente face au climat du Plan d'action pour la reprise verte. Cependant, les coûts initiaux de ces interventions sont souvent élevés. Ce sont des types d'opportunités que les IFD peuvent cibler pour un soutien supplémentaire, lorsque les coûts d'investissement initial élevés constituent un obstacle à l'adoption d'approches fondées sur le capital naturel, alors qu'elles offrent des rendements publics et privés favorables à long terme. L'encadré 7 présente un exemple au Rwanda.



© Brent Stilton / Reportage for Getty Images / WWF

ENCADRÉ 7 : COMMENT LES APPROCHES FONDÉES SUR LE CAPITAL NATUREL PEUVENT SOUTENIR L'INVESTISSEMENT ET LES MARCHÉS DURABLES³⁹

La Société financière internationale de la Banque mondiale souligne que la prise en compte des actifs naturels et des services qu'ils fournissent, parallèlement aux actifs financiers, permet d'offrir un aperçu de la durabilité et de la résilience à long terme des activités du secteur privé. Elle donne l'exemple du sous-secteur de la production de thé au Rwanda, compte tenu des préoccupations émergentes concernant la fiabilité des flux de revenus pour les agriculteurs, l'érosion, les inondations et les risques de glissement de terrain associés au changement climatique. Une approche fondée sur le capital naturel a été utilisée pour estimer les avantages de la culture de variétés de thé à haut rendement en utilisant la plantation en courbes de niveau sur des pentes précédemment utilisées pour la culture du maïs.

Investir dans des plantations en courbes de niveau impliquait des coûts d'investissement initial plus élevés. Cependant, en y associant la couverture pérenne des plantes de thé, l'érosion des terres et le ruissellement des eaux de surface seraient réduits. Avec une plantation en courbes de niveau, le revenu d'un petit exploitant a augmenté de 1 260 USD par hectare et par an, et les agriculteurs en aval ont bénéficié de pertes financières potentielles plus faibles, évaluées à 510 USD par hectare sur une base annuelle. Compte tenu de l'augmentation probable des précipitations sous l'effet du changement climatique, cette intervention a également rendu les paysages des plantations de thé plus résilients. L'évaluation soutient les discussions sur le financement des coûts d'investissement initial de la mise en œuvre.

38 <https://www.eld-initiative.org/en/where-we-work/africa/>

39 https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/5c60c3de-598a-461e-a3a5-119000c498ec/EMCompass_Note+92-Natural+Capital_web_FINAL+2020_updated.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nqgxc2W



L'Afrique est exposée à de nombreux risques liés à l'eau, tels que la pollution de l'eau, les inondations, les sécheresses et la pénurie d'eau, qui risquent de s'aggraver avec le changement climatique. Le domaine prioritaire des villes vertes et résilientes du Plan d'action pour la reprise verte met l'accent sur **l'investissement dans une meilleure gestion des ressources en eau, telles que les bassins versants, les retenues d'eau et les lacs**, dans le cadre d'une intervention. Une étude récente a identifié des actions visant à éliminer la végétation non indigène, ce qui peut augmenter la disponibilité de l'eau, et la restauration des forêts indigènes peut augmenter la disponibilité de l'eau pendant la saison sèche⁴⁰. L'encadré 8 présente une étude de cas de telles actions visant à améliorer la sécurité de l'eau au Cap, en Afrique du Sud.

Le potentiel de solutions fondées sur la nature pour relever de nombreux **autres défis en matière de développement urbain** est reconnu. Un rapport récent souligne que la plantation d'arbres dans la ville de Tshwane, en Afrique du Sud, pourrait permettre d'atténuer considérablement les effets de l'îlot de chaleur urbain, compte tenu des prévisions en matière de changement climatique⁴¹. Une étude similaire souligne les avantages potentiels de la plantation d'arbres en milieu urbain à Addis-Abeba pour atténuer les effets de la pollution atmosphérique urbaine sur la santé et les dommages causés par les inondations⁴². L'un des principaux obstacles à l'adoption d'approches fondées sur le capital naturel urbain est que les investisseurs manquent souvent d'informations essentielles sur les opportunités commerciales et les profils de risque qui s'y rapportent, et les nombreux avantages qu'ils procurent sont de nature publique. Les IFD peuvent contribuer à remédier à cette situation en accordant des subventions et des prêts concessionnels pour encourager le développement d'un portefeuille de projets bancables reposant sur des solutions fondées sur la nature en milieu urbain, réduire les risques liés à la participation du secteur privé et regrouper les projets pour faciliter les investissements privés et institutionnels à grande échelle⁴³.

ENCADRÉ 8 : ANALYSE DE RENTABILISATION DES FONDS POUR L'EAU, LE CAP, AFRIQUE DU SUD⁴⁴

Dans la région du Grand Cap, la sécurité de l'eau est une préoccupation majeure, d'autant plus que la ville a été confrontée à une sécheresse sur trois ans, entre 2015 et 2018. Aux alentours des bassins hydrographiques de la région, les plantes exotiques envahissantes, dont les acacias australiens, consomment jusqu'à 20 % d'eau en plus par hectare que la végétation indigène du fynbos. Le comité directeur du *Greater Cape Town Water Fund* a présenté une analyse de rentabilité pour la restauration des bassins hydrographiques prioritaires afin de stimuler l'approvisionnement en eau. Les résultats montrent qu'investir 372 millions de rands (25,5 millions d'USD) pour éliminer les mauvaises herbes envahissantes dans les bassins versants prioritaires générera des gains de ressources en eau annuels de 100 milliards de litres d'ici 30 ans. La restauration des bassins versants est nettement plus rentable que d'autres solutions d'augmentation de l'eau, fournissant de l'eau à un coût unitaire de 10 % à 35 % des options alternatives, telles que le dessalement ou l'exploration des eaux souterraines. Environ 350 possibilités d'emploi seront créées au cours des cinq premières années de mise en œuvre. Le projet apportera également des améliorations à la biodiversité indigène locale.

40 https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/waterways_to_resilience_naturebased_solutions_wwfabinbev.pdf

41 https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/making_the_case_for_investing_in_nature_based_infrastructure.pdf

42 <https://nbi.iisd.org/wp-content/uploads/2022/04/savi-tree-planting-addis-ababa-ethiopia.pdf>

43 https://www3.weforum.org/docs/WEF_BiodiverCities_by_2030_2022.pdf

44 <https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/GCTWF-Business-Case-April-2019.pdf>

RÔLE DES IFD DANS L'INTÉGRATION DES APPROCHES FONDÉES SUR LE CAPITAL NATUREL DANS LA REPRISE VERTE

Le Plan d'action pour la reprise verte définit plusieurs domaines d'intervention dans lesquels les approches fondées sur le capital naturel peuvent contribuer à cette reprise verte. Les études de cas présentées ci-dessus illustrent les domaines dans lesquels les investissements en capital naturel, notamment les solutions fondées sur la nature, peuvent soutenir la reprise verte. Il est indiqué que les approches fondées sur le capital naturel génèrent une création d'emplois relativement élevée et offrent des avantages connexes à plus long terme, notamment l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'amélioration de la sécurité alimentaire et hydrique, et de meilleurs résultats en matière de conservation. Les études de cas présentées révèlent que les IFD jouent déjà un rôle majeur dans l'intégration des approches fondées sur le capital naturel dans la reprise verte et le développement en Afrique.

Cependant, il reste de nombreux obstacles à franchir sur la voie de l'intégration des approches naturelles pour une reprise verte. Les progrès réalisés pour les surmonter varient selon les pays.

Ces obstacles peuvent être regroupés en deux grandes catégories ; ceux liés à l'acquisition et à l'institutionnalisation des connaissances sur l'utilisation des approches fondées sur le capital naturel pour éclairer les projets de développement et ceux liés à l'obtention des financements nécessaires à leur mise en œuvre (Figure 1).



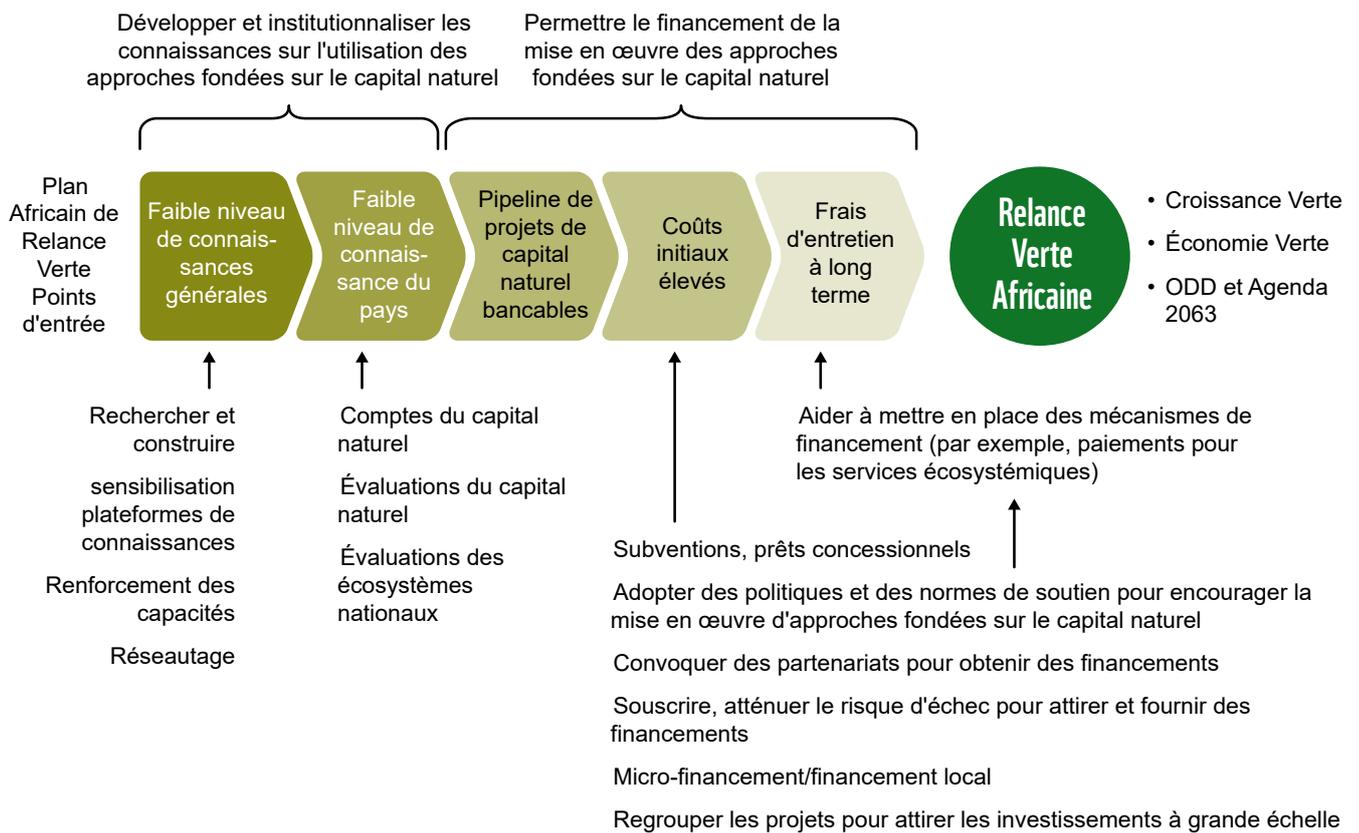
La Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont largement contribué à la constitution d'une base de connaissances sur les approches fondées sur le capital naturel pour la planification du développement, en partant des efforts continentaux liés à la foresterie durable jusqu'aux efforts locaux dans les aires protégées et les plantations de thé. À ce titre, les IFD ne doivent pas ignorer l'importance d'aider les pays à développer leurs systèmes d'information sur le capital naturel pour leur permettre de formuler des projets bancables bien conçus qui offrent des opportunités d'investissement attrayantes dans le capital naturel. En soutenant et en participant aux réseaux et partenariats sur l'intégration du capital naturel en Afrique, les IFD peuvent également mieux comprendre et contribuer à ce programme.

« LES TECHNOLOGIES VERTES PERMETTRAIENT DE RATTRAPER LES RETARDS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES DANS DIFFÉRENTS SECTEURS, TELS QUE L'EAU, LES TRANSPORTS, LA SANTÉ ET LA BIODIVERSITÉ. CELA POURRAIT AIDER LES COMMUNAUTÉS AFRICAINES À SE PRÉMUNIR CONTRE DE FUTURS ACTIFS ABANDONNÉS »

Catherine Koffman , Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA)

Les IFD jouent un rôle important dans la création d'un environnement propice à l'investissement, afin d'encourager l'abandon des activités économiques qui endommagent le capital naturel et menacent les perspectives économiques à long terme, au profit de projets qui l'améliorent. Cela inclut l'élaboration de leurs propres politiques (par exemple, encadré 1, BAD), ainsi que le soutien à des cadres tels que les Principes de financement de l'économie bleue durable.

Figure 1. Options pour les IFD dans le soutien aux approches fondées sur le capital naturel pour une reprise verte en Afrique



Comme l'indique le Plan d'action pour la reprise verte, le déficit de financement du développement en Afrique devrait s'accroître, ce qui constitue clairement un obstacle à la mise en œuvre de projets de développement visant à soutenir la reprise verte. Toutefois, les approches fondées sur le capital naturel offrent la possibilité d'attirer des financements de sources multiples, étant donné les avantages multiples que leur mise en œuvre permettra de réaliser au niveau des paysages. Il s'agit notamment d'attirer les financements liés au changement climatique, un domaine prioritaire du Plan d'action. Les projets des initiatives GMV et AFR 100 sont des exemples de la manière dont ces opportunités peuvent être réalisées en pratique et à grande échelle. En plus de soutenir financièrement ces initiatives, les IFD peuvent jouer un rôle crucial de catalyseur des bailleurs de fonds, comme le fait la BAD en qualité de secrétariat de l'initiative AFR100. Cette approche peut être reproduite à tous les niveaux pour surmonter les coûts d'investissement initial et de maintenance à long terme souvent associés à la mise en œuvre des approches du capital naturel. Ceci est particulièrement pertinent lorsque des avantages multiples d'un intérêt public sont réalisés.

Les IFD peuvent également contribuer à lever les obstacles liés aux coûts d'investissement initial et de maintenance nécessaires à la mise en œuvre des approches fondées sur le capital naturel :

- Donner la priorité au microfinancement des petits exploitants et autres gestionnaires du capital naturel local, avec des conditions de remboursement favorables qui soutiennent les actions permettant d'améliorer le capital naturel et de produire de meilleurs résultats à long terme.

- Encourager l'investissement du secteur privé dans les investissements en capital naturel en atténuant ou en offrant des garanties pour réduire certains de ces risques associés aux approches du capital naturel.
- Regrouper des projets pour attirer des investissements à grande échelle, par exemple dans le cadre de l'émission d'obligations vertes ou d'obligations à impact.
- Aider les pays à mettre en place des paiements pour les services écosystémiques et d'autres mécanismes permettant d'établir des flux de revenus pour le maintien du capital naturel.

Il est clair que la conception des approches fondées sur le capital naturel et la mise en œuvre des projets de développement associés doivent être menées par les pays. Les IFD peuvent les aider à surmonter les principaux obstacles à l'intégration des approches fondées sur le capital naturel dans la planification de la reprise verte en Afrique. Les IFD, y compris la BAD, se sont positionnées en tant que catalyseurs de ces changements porteurs de transformation. Cependant, elles restent limitées par la disponibilité des fonds publics de plus en plus rares. En favorisant un développement plus intégré qui reconnaît les différents objectifs de développement, les approches fondées sur le capital naturel constituent une voie pour mobiliser des financements provenant de sources multiples. De cette manière, elles peuvent contribuer à une planification du développement beaucoup plus efficace, avec de meilleurs résultats pour les populations et la nature.



© Meg Gawler / WWF



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible™ panda.org

© 2023

© 1986 Panda symbol WWF - World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

© "WWF" is a WWF Registered Trademark. WWF, Avenue du Mont-Bland, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111. Fax. +41 22 364 0332.

For contact details and further information, please visit our international website at www.panda.org